

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE DU 07 JUILLET 2025**

<b>Conseil d'administration du</b>	7 juillet 2025 à 14h30
<b>Date de convocation</b>	12 mai 2025, soit dans les conditions fixées par les statuts
<b>Lieu</b>	Musée du Louvre-Lens, au lieu habituel de ses séances
<b>Présents</b>	Nathalie GHEERBRANT ; Sabine FINEZ ; Valérie BIEGALSKI ; Caroline MELONI ; Alexandre COUSIN ; Valérie CUVILLIER ; Philippe DUQUESNOY ; Hilaire MULTON ; Laurence DES CARS ; Kim PHAM ; Olivier GABET ; Mathilde PROST ; Souraya NOUJAÏM ; Aline FRANCOIS-COLIN ; Daniel PERCHERON ; Jean-Yves LARROUTUROU ; Caroline JOLY ; Laetitia MANIER ; Sandra GUTHLEBEN.
<b>Pouvoirs</b>	Xavier BERTRAND à Sabine FINEZ ; François DECOSTER à Valérie BIEGALSKI ; Bertrand GAUME à Sandra GUTHLEBEN ; Dominique DE FONT-REULX à Mathilde PROST ; Ariane THOMAS à Souraya NOUJAIM ; Francis STEINBOCK à KIM PHAM ; Henri LOYRETTE à Laurence DES CARS ; Luc BOUNIOL-LAFFONT à Aline FRANÇOIS-COLIN.
<b>Excusés</b>	Xavier BERTRAND ; Jean-Paul MULOT ; Aurore COLSON ; Mady DORCHIES-BRILLON ; François DECOSTER ; Christelle BUISSETTE ; Sylvain ROBERT ; Bertrand GAUME ; Dominique DE FONT-REULX ; Ariane THOMAS ; Francis STEINBOCK ; Luc BOUNIOL-LAFFONT ; Henri LOYRETTE ; Frédéric SALAT-BAROUX ; Lucie RIBEIRO.
<b>Quorum</b>	Atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer
<b>Secrétaire de séance</b>	Madame Sabine FINEZ

## Délibération n°2025\_016

### Modification du tableau des emplois et des effectifs

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre-Lens* »,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois concernés,

Vu la délibération n° 2025\_010 du Conseil d'Administration du Musée du Louvre-Lens du 28 mars 2025 modifiant le tableau des emplois et des effectifs du Musée du Louvre-Lens,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 18 juin 2025,

## Rapport de présentation au Conseil d'Administration

Il appartient au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services : création, suppression, modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Afin de tenir compte de l'évolution des directions et des besoins de l'établissement, les mises à jour suivantes sont proposées :

Concernant les emplois permanents :

- Modification des fourchettes de grades de plusieurs emplois de l'établissement,
- Compte tenu de la mise en place, à la satisfaction de l'Etablissement, de nouvelles modalités de gestion de la paie en partenariat avec le Centre de gestion depuis le 1<sup>er</sup> décembre dernier après avis favorable du CST du 12 septembre 2024, suppression d'un poste de gestionnaire paie-carrière,
- Dans le cadre de l'évolution de l'organisation de la Direction de la Médiation, modification du poste de coordinatrice de la médiation en coordinatrice opérationnelle sur la gestion des médiateurs, modification du poste de responsable billetterie en poste de responsable du pôle planification et billetterie, modification d'un poste de chargé ou chargée de projets de médiation en poste de responsable du pôle médiateurs, modification d'un poste de chargé ou chargée de projets de médiation en poste d'adjoint ou adjointe au directeur ou à la directrice

Concernant les emplois non permanents :

- Création d'un poste d'attaché territorial, dans le cadre d'un contrat de projet, pour exercer les missions de chargé ou chargée de mission auprès de la Directrice, pour assurer le suivi de projets spécifiques, en lien avec le développement des politiques culturelles, et notamment à l'international. Cet emploi à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération peut être conclu pour une durée minimale de 1 an et dans la limite de six ans.

Le point a reçu un avis favorable du CST du 18 juin 2025.

-----  
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver ce présent rapport et la mise à jour du tableau des emplois, joint.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Pour expédition conforme,  
Pour la Présidente, par délégation Annabelle Ténèze, Directrice de  
l'établissement public de coopération culturelle  
« Musée du Louvre-Lens »

